

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 septembre 2014

**Rapporteur :
Madame Fabienne COÏC**

N° 4 DDC 14.7

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 08/10/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2014
(accusé de réception du 06/10/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations culturelles et socioculturelles - Année 2014

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'autoriser monsieur le maire à verser au titre de l'année 2014 les subventions détaillées ci-dessous :

	Imputations budgétaires	Association	Montant
<i>Action culturelle</i> - Subventions aux associations culturelles	33.6574.810	Bagad Ar Meilhoù Glaz – Prise en charge des fluides	2 700 €
		TEEM – Prise en charge des fluides	10 734 €
	33.6574.810.8104	Très Tôt Théâtre - Appel à projet pôle culturel Max Jacob : Les Répercutantes de l'Ouest	10 000 €
		EESAB – appel à projet pôle culturel Max Jacob : soirée « Concert »	3 000 €
<i>Associations socioculturelles</i>	422.6574.710.7102	Centre social de Kermoisan	5 000 €

2 - d'autoriser monsieur le maire à signer les avenants financiers aux conventions de partenariat entre la ville et les associations suivantes :

- Bagad Ar Meilhoù Glaz ;
- TEEM ;
- Très Tôt Théâtre.

Le maire,

Ludovic JOLIVET